CONSEIL POUR AVANCER

Par **mariondu66**, le **04/07/2022** à **17:51**

Bonjour,

Ma journée et ma semaine a mal commencer car je viens d'apprendre que j'ai rater mes examens et que je redouble.

Le problème s'est que je suis en L2 et qu'en septembre, à cause de se redoublement, je vais refaire une 3ème fois ma L2 car j'ai déjà redoubler ma L2.

1ère question: Est-ce que vous auriez des conseils à me donner ? car refaire 3 fois la même année ça me déprime en sachant que j'ai DENOUVEAU raté mes examens et que cela va entacher mon dossier pour ma demande de MASTER après la L3.

2ème question: Est-ce que vous connaissez personnellement des personnes qui ont redoubler plusieurs fois et qui ont quand même réussit à aller en Master ? Car de nos jours, il est de plus en plus difficile d'avoir un master en filière droit.

PS: Pour préciser je suis étudiante en droit pour devenir avocate.

Par **Isidore Beautrelet**, le **05/07/2022** à **09:16**

Bonjour

[quote]
cela va entacher mon dossier pour ma demande de MASTER après la L3.

[/quote]
Pas nécessairement ! Ce sont les notes de L3 qui comptent le plus.

[quote]
Est-ce que vous auriez des conseils à me donner ?

[/quote]
Il faudrait en savoir un peu plus sur votre méthode de travail pour essayer de voir ce que vous

pouvez corriger

[quote]
Est-ce que vous connaissez personnellement des personnes qui ont redoubler plusieurs fois et qui ont quand même réussit à aller en Master ?

[/quote]
Oui !
J'ai une connaissance qui a triplé sa L1 et qui a tout de même été jusqu'en Master.

Si vous êtes motivée, il ne faut surtout pas baisser les bras !

Par **mariondu66**, le **07/07/2022** à **10:53**

Merci de votre réponse, cela me rassure un peu même si je suis toujours déçu de mon échec.

Mon plus gros problème s'est quand je dois composer.

En droit pénal et en droit des obligations s'est la composition qui me pose problème car je sais pratiquement jamais quoi mettre dans mon commentaire (dans les 2 matières, l'examen s'est un commentaire d'arrêt). La seule bonne nouvelle s'est que je n'est pas valider de très peu ces matières alors je suis un peu rassuré que dans ces 2 matière je ne suis pas une cause perdue.

Pour le droit administrative s'est autres choses, c'est en quelque sorte ma "BETE NOIRE" c'est-à-dire que je comprend à peine le cours du prof et en plus j'arrive pas du tout à composer. C'est à cause de cette matière que ma moyenne plonge vers le bas.
J'ai tellement du mal dans cette matière que ma note la plus haute en droit administrative c'est 4/20 et encore le prof est sympas.
J'ai beau essayer de comprendre la 1ère et la 2ème fois, à partir de septembre je vais devoir l'apprendre pas cœur et ça fait rien si je comprend à moitié car j'ai aucune solution pour m'améliorer dans cette matière malgré le travail que j'ai fournis en TD et pendant mes révisions.

Le Droit budgétaire est la 4ème matière et dernière matière que j'ai louper mais pour cette matière (qui est la seule sans TD), je pensais avoir assez réviser mais je me suis juste surestimer alors avec un peu plus de révisions cela réglera le problème.

Par **Isidore Beautrelet**, le **07/07/2022** à **14:52**

Pour les commentaire d'arrêt, pour progresser il n'y a pas d'autres solutions que de s'exercer. Essayez de voir dans votre BU s'ils ont des manuels avec des exercices corrigés pour vous

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

entrainer pendant les vacances.
On a un guide méthodologique si ça peut vous aider.
https://www.juristudiant.com/forum/methode-du-commentaire-d-arret-t14257.html

Pour le droit administratif on peut déjà dire que vous êtes une privatiste ?
Malheureusement, il faudra tout même validé ce gros morceau qu'est le droit administratif.
Essayez de vous renseigner s'il y a du tutorat dans votre fac.
Vous pouvez aussi venir demander l'aide sur notre forum (même si nous n'avons pas beaucoup de publicistes).

Pour la matière sans TD, c'est une erreur classique. Les étudiants ont tendances à laisser de côté les petites matières durant l'année et ne s'y consacre que pendant les périodes de révision. C'est une erreur, il faut profiter des périodes de vacances ou d'accalmie pour relire les petites matières.

Par **mariondu66**, le **07/07/2022** à **17:09**

Ok merci de votre réponse.

Pour le commentaire, j'ai régler le plus gros problème, donc si je fait un peu plus attention je pourrais valider le droit pénal et le droit des obligations. Même si je dois faire attention tout de même.
J'essayerai aussi de gagner des points avec mes notes de TD.

Pour le droit administrative, vu que c'est une matière à TD alors c'est coef 6 (dans ma fac, c'est le plus grand coef que l'on peut avoir). Malheureusement, même si le prof est sympas, il n'est pas pédagogue car il nous parle du droit administrative plus comme des collègues à lui qui connaissons le droit administrative comme nôtres poches et pas comme des étudiants; donc cela aide pas vraiment, je peut plus compter sur le chargé de TD qui nous fait cours, et heureusement ils sont tous sympas.
Heureusement ma fac a une grande bibliothèques avec différents livres et ouvrages de toutes sortes.

Pour le droit budgétaire, vu que c'est pas une matière à TD, j'ai du mal a réviser régulièrement dès le début car je pense toujours que j'ai le temps, et quand je me rend compte de la date, les examens sont déjà 1 mois aprés.... Donc, pour cela, je vais réviser régulièrement.

En plus si l'emploi du temps ne change pas par rapport à l'année passé, le droit budgétaire je l'aurai le mardi aprem et le mercredi je n'aurai pas cours (grâce aux matières déjà valider) alors j'aurai au moins le mardi matin et la journée de mercredi pour réviser.
Surtout que cette matière c'est coef 3 alors si j'ai plus de 10 dans cette matière cela peut me faire gagner des points en plus.

Par **Isidore Beautrelet**, le **08/07/2022** à **08:22**

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Bonjour

Ce n'est pas pour être chiant mais je relève pas mal d'erreurs de français dans vos messages. Essayez de travailler également là-dessus car ça peut se retourner contre vous (Bien évidemment ne tenez pas compte de mon commentaire si vous souffrez de dyslexie).

Par **mariondu66**, le **08/07/2022** à **09:55**

vous avez viser juste. Je suis dyslexique depuis ma naissance; pendant mon enfant sa aller plus ou moins car j'été suivi par une orthophoniste mais cela a un peu empirais à l'âge adulte.

Le faites d'avoir des difficultés à la fac n'a pas arranger les choses. C'est même à causes de cette dyslexie que j'ai un peu plus de difficultés que les autres à la fac.

Ne vous en faites pas, je suis pas vexée; on me le dis depuis que je suis enfant (pour mes problèmes d'orthographes). Pour dire la vérité, en lisant votre commentaire, j'ai relu mon dernier post et je n'ai pas vu de faute; c'est peut-être l'habitude (malheureusement).

Les seules fois où je vois que j'ai fait des fautes, c'est quand mes profs me corrige avec leurs stylos rouges, là je le vois bien.

En tout cas merci pour vos réponses. A partir de septembre je vais me concentrer sur le droit administrative (j'ai pas du tout hâte) sans oublier (bien sûr) les autres matières.

Par **Isidore Beautrelet**, le **08/07/2022** à **10:01**

[quote]
Je suis dyslexique depuis ma naissance;

[/quote]
Ok ! Je suppose que vous avez fait le nécessaire pour pouvoir bénéficier d' aménagements lors des examens (1/3 temps notamment).
Si ce n'est pas le cas, il ne faut surtout pas hésiter à le faire en vous mettant en rapport avec la médecine préventive.

Par **mariondu66**, le **08/07/2022** à **10:10**

c'est quoi la médecine préventive ?

Pour préciser, j'avais oublier que j'été dyslexique, c'est ma mère qui me la dit pendant une conversation entre moi, ma mère et a tante. Alors la demande des 1/3 temps j'ai pas pu la faire.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **Isidore Beautrelet**, le **08/07/2022** à **10:52**

[quote]
c'est quoi la médecine préventive

[/quote]

Alors le nom complet c'est services universitaires de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS). Chaque université en a un.

https://www.education.gouv.fr/bo/2010/14/esrs1005537c.htm

En tapant sur internet "le nom de votre université" + "SUMPPS", vous devriez trouver où il se situe.

Dès la fin des vacances d'été je vous conseille de prendre un rendez-vous avec eux pour déclencher le procédure afin de bénéficier d'un tiers temps aux examens.
Il faudra leur fournir tous les documents médicaux qui attestent de votre dyslexie.
Auparavant, il serait bien de consulteur un/une orthophoniste pour refaire le point. Il faudra qu'il/elle vous fasse un document avec les aménagements dont vous avez besoin (cela peut aller jusqu'à l'autorisation de composer avec un ordinateur).

Au final, c'est peut-être l'une des explications de vos divers redoublements (le fait que vous composiez dans des conditions non adaptées à votre dyslexie).
Je pensais être un peu chiant en parlant de l'orthographe, ben finalement j'ai bien fait ?

Par **Alexia45**, le **14/03/2023** à **17:31**

Bonjour, C'est un peu décourageant en effet, mais il ne faut pas perdre espoir. Je connais de nombreux étudiants qui ont doublés ou triplés mais cela ne les empêche pas de poursuivre leur rêve. Moi-même, j'ai redoublé ma L1

Par **Isidore Beautrelet**, le **18/03/2023** à **12:18**

Bonjour

@ Alexia : Un grand merci pour votre témoignage.

Toutefois j'ai censuré le lien publicitaire de la fin de votre message.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés